

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 OCTOBRE 2010**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le premier octobre deux mille dix, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le sept octobre deux mille dix à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ (points 1 à 9 et points 11 à 25), L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE (points 1 à 11 et points 13 à 25), P. GUYON (points 1 à 19), S. CIGERONE, JF. DUMAS (points 1 à 10 et 12 à 25), M. FAYOLLE, G.MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints, JPh.DAMAI, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE (points 1 à 20), S. LOURS-GATABIN, D. LAFON (points 1 à 20), P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, J. N'GALLE-EBOA (points 1 à 9 et points 11 à 25), D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN (points 1 à 19 et 21 à 25), M. GALANTE-GUILLEMINOT (points 1 à 19 et 21 à 25), M. BUCQUET, M. FAYE (points 1 à 19 et 21 à 25), C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : C. MARAZANO (à L. ZANOLIN), G. DELISLE (à P. BUCHET points 21 à 25), B. KABANDA (à P. DUCHEMIN), A. BULLET (à JP. AUBRUN), P.H. CONSTANT (à M. GALANTE-GUILLEMINOT)

Absents excusés : J. SEGRE (point 10), JJ. FREDOUILLE (point 12), P. GUYON (points 20 à 25), JF. DUMAS (point 11), D. LAFON (points 21 à 25), J. N'GALLE-EBOA (point 10), JP. AUBRUN (point 20), M. GALANTE-GUILLEMINOT (point 20), M. FAYE (point 20)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 24 juin 2010 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire rend hommage à Monsieur Robert Dormois, Conseiller municipal de Fontenay-aux-Roses de 1983 à 1997, suite à son décès le 24 septembre dans sa 91ème année. Il rappelle toutes ses actions menées à Fontenay et ailleurs pour les personnes handicapées et notamment la construction de la Résidence de l'Avenir dans notre commune. Il adresse, au nom du Conseil Municipal, toutes ses condoléances et son soutien à sa famille présente. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal observe une minute de silence en sa mémoire.

➤ Le procès-verbal du 24 juin est adopté à l'unanimité

1 – Doublement de la subvention versée à l'Association Valentin Haüy

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de rendre un dernier hommage à Monsieur Robert Dormois et pour respecter la volonté de sa famille, approuve le doublement de la subvention accordée à l'Association Valentin Haüy qui passe ainsi de 300€ à 600€.

ARCHIVES

2 – Archives municipales : demande de subvention auprès du Ministre de la Culture DRAC Ile de France pour l'édition d'un livret

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention, pour l'impression d'un livret sur l'histoire du cimetière communal, auprès du Ministère de la Culture-DRAC Ile-de-France.

CULTURE

3 – Médiathèque municipale : demande de subvention auprès du Conseil Général

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention, pour le fonctionnement de la médiathèque, auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine

COMMANDE PUBLIQUE

4 – Avenant n°1 au marché M.19.08 de fourniture, location (sans option d'achat) et entretien des photocopieurs de la ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché M.19.08 de fourniture, location (sans option d'achat) et entretien des photocopieurs de la ville avec la société SHARP France.

5 – Avenant n°1 au marché M.06.09 de fournitures et de services pour la restauration collective – modification de l'indice de révision

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 du Marché M.06.09 de fournitures et de services pour la restauration collective ayant pour objet de modifier l'indice de révision du prix au sein du cahier des charges administratives particulières entre la Ville et la société RGC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

(M. FAYE s'abstient)

6 – Marché de services M.02.10 : marché assurances

A la majorité absolue, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché de services M 02.10 relatif aux contrats d'assurances à compter du 01 janvier 2011 :

- avec la SMACL pour le lot n°1 « Dommages aux Biens » pour un montant annuel de 39 926,12 € TTC
- avec le GAN pour le lot n°2, « Flotte Automobiles » pour un montant annuel de 23 956,00 € TTC
- avec la SMACL pour le lot n°3 « Responsabilité Civile » pour un montant annuel de 16 976,74 € TTC
- avec SOLUTIA CACEP pour le lot n°4 « Protection Pénale » pour un montant annuel de 3 739,00 € TTC

(M. FAYE s'abstient)

7 – Marché de services M.04.10 : prestations de nettoyage et d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché de services M 04.10 de prestations de nettoyage et d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux à compter du 01 janvier 2011 avec la Société ISOR. Le montant annuel du marché de services M 04.10 est d'un montant de :

pour le lot n°1 - Prestations de nettoyage des bâtiments communaux à 334 377,35 € HT et une partie à bons de commande avec un montant minimum de 5000 € HT et un montant maximum de 20 000 € HT,
pour le lot n°2 - Prestations d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux à 41 646,67 € HT

8 – Approbation d'un avenant n°3 au marché M.17.07 : marché de service pour la conduite d'exploitation de chauffage et de production ECS avec gros entretiens

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 au marché M 17.07 de service pour la conduite d'exploitation de chauffage et de production ECS avec gros entretien.

COMMERCE

9 – Avenant n°1 à la convention de délégation de service public entre la Ville de Fontenay aux Roses et la SOMAREP pour l'exploitation du marché aux comestibles

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 prévoyant la prise en charge par la Ville du coût de l'eau à la place des commerçants pendant le marché provisoire dans le cadre de la délégation de service public du marché aux comestibles de la Ville et autorise M. le Maire à le signer.

(M. AUBRUN, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, M. FAYE votent contre)

PATRIMOINE

10 – Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aménagement Urbain 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre de la deuxième part du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) pour l'année 2010, au taux maximum. La subvention sollicitée auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile de France, d'un montant de 44 911€, correspond au montant de la subvention accordée dans le cadre de la surcharge foncière, au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) GRAAL 92, dans le cadre de l'opération de Maison Relais de 14 logements sociaux, située 6-8 rue Ledru Rollin.

11 – Cession d'un local commercial situé 91 rue Boucicaut au profit de la SCI SAFA

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à la cession du local commercial, sis 91 rue Boucicaut, cadastré M206-212-216-219-222-231-232-234 et d'une surface de 125 m² pour un montant de 147 600€ (Cent quarante sept mille six cents euros) à la SCI SAFA.

12 – Transfert de propriété de deux crèches départementales au profit de la Ville de Fontenay aux Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document relatif au transfert de propriété des deux crèches collectives départementales au profit de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

POLITIQUE DE LA VILLE

13 – CUCS – Demande de subventions dans le cadre de la convention « Animation sociale des quartiers » avec la Région Ile de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de fonctionnement, pour l'année 2010, auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 6 000€ pour l'action « Soutien à l'apprentissage de la lecture », portée par la Médiathèque de Fontenay-aux-Roses et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention « Animation sociale des quartiers » avec la Région Ile-de-France, ainsi que tous documents administratifs liés à cette demande de subvention.

14 – CUCS – Demande de subventions pour les actions de l'Atelier Santé Ville, dans le cadre de la convention « Animation sociale des quartiers » avec la Région Ile de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention, dans le cadre des actions menées par l'Atelier Santé Ville, pour l'année 2010, auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 4 690€ pour l'action « Famille du monde et nutrition », portée par le Centre Municipal de Santé de Fontenay-aux-Roses et autorise M. le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre de cette demande de subvention.

RESSOURCES HUMAINES

15 – Mise en place du Compte épargne temps

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la mise en place du compte épargne-temps (C.E.T) au sein de la Mairie de Fontenay-aux-Roses. L'unité de compte pour l'alimentation du CET est le jour ouvré. Le CET sera alimenté par les congés annuels, y compris les jours de fractionnement, sous réserve pour l'agent

d'avoir utilisé au moins 20 jours de congés annuels. Sont exclus les ponts, les congés bonifiés, les jours de repos compensateurs. Cette mise en place prend effet au 1^{er} janvier 2011 pour les droits acquis au titre de l'année 2010.

16 – Création de poste

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet afin de réaliser un diagnostic social pour déterminer les orientations des actions à mener par la Maison de quartier des Paradis.

(M. AUBRUN, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, M. FAYE s'abstiennent)

FINANCES

17– Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal

A la majorité absolue, le Conseil Municipal :

- confirme la délibération du 7 décembre 2006 fixant le versement d'une indemnité annuelle de conseil et d'assistance à taux plein jusqu'au terme de la mission de Madame GAUTHIER Dominique, soit le 30 juin 2010.

- attribue à Monsieur GOBIN Bernard, une indemnité annuelle fixée à taux plein, à compter du 3 Juillet 2010, pour une prestation globale d'assistance et de conseil, en dédommagement du concours demandé au Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- prend acte de l'acceptation du Receveur Municipal de lui accorder l'indemnité de conseil ; que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à taux plein à Monsieur Bernard GOBIN, trésorier principal de Sceaux, ainsi que l'indemnité de confection budgétaire.

(M. AUBRUN, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme LOURS-GATABIN s'abstiennent. M. FAYE vote contre)

18– Garantie d'emprunt au profit de la Maison de retraite du Parc, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) situé 1 rue Scarron à Fontenay aux Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de rapporter la délibération du 24 juin 2010 portant garantie d'emprunts au profit de la Maison de retraite du parc, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)
- d'accorder sa garantie d'emprunts à la Maison de retraite du Parc, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) à hauteur de 50% du prêt pour un montant total maximum de 5 646 117€ à contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ce prêt étant destiné à financer les travaux de restructuration de la Maison de Retraite. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 140 trimestres, à hauteur de 50 % de la somme de 5 646 117€ euros.

DEMOCRATIE

19 – Vote du Conseil Municipal sur le maintien du 4^{ème} Adjoint au Maire dans ses fonctions

A l'issue d'un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir Madame Patricia GUYON dans ses fonctions de 4ème Adjoint au Maire.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
Nombre de bulletins pour le non maintien : 20
Nombre de bulletins pour le maintien : 11
Nombre de bulletins nuls/blancs : 4

20 – Modification du tableau des élus : élection d'un Maire-Adjoint

Candidate : Madame Despina BEKIARI

A l'issue d'un vote à bulletin secret dont le résultat a été le suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 28

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 6

Par 20 voix, Madame Despina BEKIARI est élue Adjointe au Maire

INTERCOMMUNALITE

21 – Convention entre la Ville et la Communauté d'agglomération Sud de Seine pour la mise à disposition de moyens pour le service de l'éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des illuminations de fin d'année

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention relative à la mise à disposition de moyens (personnels et matériels) pour le service de l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des illuminations de fin d'année et autorise Monsieur Mergy, 9^{ème} Maire-Adjoint chargé des Finances, à signer, pour le compte de la Commune de Fontenay-aux-Roses, ladite convention avec la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

(M. AUBRUN, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, M. FAYE votent contre)

22 – Rapport d'activité 2009 : Communauté d'agglomération Sud de Seine

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Sud de Seine au titre de l'année 2009.

VOEUX

23 - Vœu déposé par la Majorité municipale pour le respect des valeurs fondamentales de notre République.

« Nous assistons depuis plusieurs mois à une mise en péril sans précédent depuis 70 ans, des valeurs fondamentales de notre République. Il n'y a pas de jour sans que le pouvoir UMP ne stigmatise une partie de la population et ne désigne des groupes sociaux, ethniques ou religieux comme boucs émissaires de l'insécurité, excitant la haine et la peur de l'autre, qu'il s'agisse des jeunes de banlieue, des immigrés, des roms, des gens du voyage... Il détruit le tissu social et tente de substituer aux valeurs de solidarité celles du « chacun pour soi » et de l'argent, seul signe selon lui de la réussite. Il bafoue un des principes fondamentaux de notre démocratie introduit par Montesquieu, la séparation des pouvoirs :

- *en critiquant sans cesse la Justice, en la dénigrant, en faisant pression sur elle, en l'opposant à la Police dont les missions sont dévoyées*
- *en limitant les pouvoirs du Parlement*

Le Conseil Municipal exprime son indignation et sa plus vive inquiétude face à ces très graves dérives et affirme son engagement à lutter au quotidien pour préserver les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. »

Vœu approuvé à la majorité absolue.

(M. AUBRUN, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET s'abstiennent)

24 – Vœu déposé par Michel FAYE, élu Associatif et Citoyen demandant d'associer à l'avenir les Fontenaisiens et les riverains d'une rue à son aménagement

Considérant que la municipalité associe déjà les riverains

Vœu rejeté à la majorité absolue

(M. AUBRUN, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, M. FAYE votent pour)

25 – Vœu déposé par Michel FAYE, élu Associatif et Citoyen demandant une étude concernant le bruit généré par les installations industrielles du Haut de Fontenay

Vœu rejeté à la majorité absolue

(M. AUBRUN, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, M. FAYE votent pour)

En fin de Conseil, Madame Jacqueline Segré, 1ère Maire Adjointe donne lecture au Conseil municipal du communiqué suivant : « Suite au suicide d'une employée communale et à une plainte contre X, une enquête préliminaire a été naturellement ouverte il y a plus de trois ans. Le suicide de cette personne dont le nom sera tu par respect pour sa famille, a plongé le Maire, Pascal Buchet, les élus et tous les agents dans une profonde tristesse. Aucun élément permettant de créer un lien de causalité entre son suicide et ses conditions de travail à la Mairie n'a été établi. Il est particulièrement regrettable qu'un tel drame soit utilisé, encore aujourd'hui, par certains à des fins de revanche personnelle totalement étrangères à cet événement tragique ou instrumentalisé à des fins politiciennes et ce, d'autant plus qu'aucun élément nouveau n'est apparu dans cette enquête à laquelle la Mairie participe activement. ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure trente.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 14 octobre 2010

Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Pascal Buchet

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr